

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 1 de 13

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**
**1.1. Identificateur de produit**

BENZOCLEAN 50 SE

**Autres désignations commerciales**

DURC POLYPER BENZOCLEAN 50 SE

UFI: V800-F0JP-U00J-NPDK

**1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
**Utilisation de la substance/du mélange**

durcisseur (réticulant)

**1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société:	DINOL GmbH	
Rue:	Pyrmonter Strasse 76	
Lieu:	D-32676 Luegde	
Téléphone:	+ 49 (0) 5281 982980	Téléfax: + 49 (0) 5281 9829860
E-mail:	msds@dinol.com	
Interlocuteur:	Labor	
Service responsable:	msds@dinol.com	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** centres antipoison et de toxicovigilance numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**
**2.1. Classification de la substance ou du mélange**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**

Org. Perox. D; H242  
 Eye Irrit. 2; H319  
 Skin Sens. 1; H317  
 Aquatic Acute 1; H400  
 Aquatic Chronic 1; H410

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

**2.2. Éléments d'étiquetage**
**Règlement (CE) n° 1272/2008**
**Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

**Mention** Danger

**d'avertissement:**
**Pictogrammes:**

**Mentions de danger**

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Conseils de prudence**

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 2 de 13

P302+P352 des yeux/du visage/une protection auditive.  
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

**Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**
**Mention** Danger

**d'avertissement:**
**Pictogrammes:**

**Conseils de prudence**

P280-P302+P352

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**
**3.2. Mélanges**
**Composants pertinents**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008)			
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle			45 -52 %
	202-327-6	617-008-00-0	01-2119511472-50	
	Org. Perox. B, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H241 H319 H317 H400 H410			
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol			5-9,9 %
	203-473-3	603-027-00-1	01-2119456816-28	
	Acute Tox. 4, STOT RE 2; H302 H373			

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

**Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA**

N° CAS	N° CE	Substance	Quantité
	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA		
94-36-0	202-327-6	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	45 -52 %
	par voie orale: DL50 = 7710 mg/kg Aquatic Acute 1; H400: M=10 Aquatic Chronic 1; H410: M=10		
107-21-1	203-473-3	éthanediol; éthylène glycol	5-9,9 %
	dermique: DL50 = > 3500 mg/kg; par voie orale: DL50 = 7712 mg/kg		

**Information supplémentaire**

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours**
**4.1. Description des mesures de premiers secours**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 3 de 13

**Indications générales**

Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après inhalation**

Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.  
Si des symptômes apparaissent ou en cas de doute, consulter un médecin.  
En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin.

**Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon.  
Changer les vêtements imprégnés.

**Après contact avec les yeux**

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

**Après ingestion**

En cas d'ingestion, rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente).  
NE PAS faire vomir.  
Appeler immédiatement un médecin.  
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Aucune information disponible.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

mousse résistante à l'alcool, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), Poudre d'extinction, Brouillard d'eau.  
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

En cas d'incendie, risque de dégagement de:  
Dioxyde de carbone.  
Monoxyde de carbone

**5.3. Conseils aux pompiers**

Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.  
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

**Information supplémentaire**

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.  
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence****Remarques générales**

Assurer une aération suffisante.

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### BENZOCLEAN 50 SE

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 4 de 13

Utiliser un équipement de protection individuel  
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.  
Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Pour des informations complémentaires, voir section 8 de la FDS.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

##### Pour la rétention

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).  
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).  
Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

##### Pour le nettoyage

Assurer une aération suffisante.  
Bien nettoyer les surfaces contaminées.  
Ne pas rincer avec de l'eau.

##### Autres informations

Aucune information disponible.

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Maniement sûr: voir rubrique 7  
Protection individuelle: voir rubrique 8  
Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.  
Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.  
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Manipuler avec précaution - éviter coups, frottements et chocs.  
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.  
Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.  
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.  
Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.  
En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.  
Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 5 de 13

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.  
Utiliser uniquement des récipients autorisés pour le produit.

**Conseils pour le stockage en commun**

Ne pas stocker ensemble avec: Métaux lourds., Agent réducteur, Acides, Alcalis (bases).  
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver à l'écart de la chaleur. Protéger des radiations solaires directes.  
température de stockage: +5 / +25 °C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Aucune information disponible.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**
**8.1. Paramètres de contrôle**
**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
107-21-1	Ethylèneglycol (vapeur)	20	52		VME (8 h)	
		40	104		VLE (15 min)	
94-36-0	Peroxyde de dibenzoyl	-	5		VME (8 h)	

**Valeurs de référence DNEL/DMEL**

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	39 mg/m <sup>3</sup>
Salarié DNEL, à long terme		dermique	systémique	13,3 mg/kg p.c./jour
Consommateur DNEL, à long terme		par voie orale	systémique	2 mg/kg p.c./jour

**Valeurs de référence PNEC**

N° CAS	Désignation	Valeur
94-36-0	peroxyde de dibenzoyl; peroxyde de benzoyl	
Milieu environnemental		
Eau douce		0,00002 mg/l
Eau de mer		0,0000602 mg/l
Sédiment d'eau douce		0,338 mg/kg
Sédiment marin		0,0338 mg/kg
Intoxication secondaire		6,67 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		0,35 mg/l
Sol		0,0758 mg/kg

**8.2. Contrôles de l'exposition**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 6 de 13


**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une aération suffisante.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
**Protection des yeux/du visage**

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

**Protection des mains**

Porter les gants de protection homologués (EN ISO 374):

FKM (caoutchouc fluoré) période de latence: 480 min.

NBR (Caoutchouc nitrile) période de latence: 480 min.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Remplacer en cas d'usure.

Protection cutanée préventive avec une crème de protection dermique.

**Protection de la peau**

Vêtement de protection

**Protection respiratoire**

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141)., Matière/fluide filtrant: A2

**Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**
**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte
Couleur:	rouge
Odeur:	caractéristique
Seuil olfactif:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation:	0 °C
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	non applicable
Inflammabilité:	non applicable
Limite inférieure d'explosivité:	non applicable
Limite supérieure d'explosivité:	non applicable
Point d'éclair:	non applicable
Température de décomposition:	SADT (°C): 50 °C
pH-Valeur (à 20 °C):	4 - 5
Viscosité cinématique: (à 20 °C)	166667 - 833333 mm <sup>2</sup> /s
Hydrosolubilité:	Non miscible
Solubilité dans d'autres solvants non déterminé	
Coefficient de partage n-octanol/eau:	non déterminé
Pression de vapeur:	non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 7 de 13

Densité (à 20 °C):	1,2 g/cm <sup>3</sup>
Densité de vapeur relative:	non déterminé

**9.2. Autres informations**
**Informations concernant les classes de danger physique**

 Dangers d'explosion  
 non explosif.

Température d'inflammation spontanée

solide:	non déterminé
gaz:	non déterminé

Propriétés comburantes

Comburant

**Autres caractéristiques de sécurité**

Taux d'évaporation: non déterminé

Teneur en corps solides: 50,00 %

 Viscosité dynamique:  
 (à 20 °C) 200000 - 1000000 mPa·s

**Information supplémentaire**

Teneur active en oxygène: 3,2-3,4 %

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**
**10.1. Réactivité**

Aucune information disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

Décomposition thermique, Risque d'auto-inflammation

SADT (°C): 50

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec les : Agent réducteur; Métaux lourds; alcalies (bases); Amines; Acide fort

**10.4. Conditions à éviter**

Aucune information disponible.

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

acide benzoïque

Benzène

biphényle; diphényle

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**
**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008**
**Toxicité aiguë**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**ETAmél calculé**

ATE (orale) &gt; 5000 mg/kg; ATE (cutanée) &gt; 2000 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) &gt; 20 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) &gt; 5 mg/l

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 8 de 13

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
	orale	DL50 mg/kg	7710	Rat	
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol				
	orale	DL50 mg/kg	7712	Rat	
	cutanée	DL50 mg/kg	> 3500	Lapin	

**Irritation et corrosivité**

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Corrosion/irritation cutanée: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Effets sensibilisants**

Peut provoquer une allergie cutanée. (peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle)

**Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction**

Mutagenicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**11.2. Informations sur les autres dangers**
**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Potentiel de troubles endocriniens Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**
**12.1. Toxicité**

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 9 de 13

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source	Méthode
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	0,0602	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	0,0711	72 h	Pseudokirchneriella subcapitata	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	0,110	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 mg/l	72860	96 h		
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r mg/l	> 100	96 h		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 mg/l	> 100	48 h	Daphnia magna (puce d'eau géante)	

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle				
	OCDE 301D	71 %	28		

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
94-36-0	peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle	3,2
107-21-1	éthanediol; éthylène glycol	-1,36

**12.4. Mobilité dans le sol**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

**12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien**

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

**12.7. Autres effets néfastes**

Pas de données disponibles pour le mélange.

**Information supplémentaire**

Pas de données disponibles pour la réalisation de la préparation / du mélange.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**
**13.1. Méthodes de traitement des déchets**
**Recommandations d'élimination**

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 10 de 13

**L'élimination des emballages contaminés**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.  
Éliminer en observant les réglementations administratives.

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**
**Transport terrestre (ADR/RID)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE DE TYPE E, SOLIDE ( peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle ) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2
	
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E0
Catégorie de transport:	2
Code de restriction concernant les tunnels:	D
<b>Autres informations utiles (Transport terrestre)</b>	E0

**Transport fluvial (ADN)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	PEROXYDE ORGANIQUE, TYPE E, SOLIDE ( peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle ) DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport:</b>	5.2
<b>14.4. Groupe d'emballage:</b>	-
Étiquettes:	5.2
	
Code de classement:	P1
Dispositions spéciales:	122 274
Quantité limitée (LQ):	500 g
Quantité exceptée:	E0

**Transport maritime (IMDG)**

<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:</b>	UN 3108
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:</b>	ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID ( peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle ) MARINE POLLUTANT

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 11 de 13

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 5.2



Marine polluant: yes  
 Dispositions spéciales: 122, 274  
 Quantité limitée (LQ): 500 g  
 Quantité exceptée: E0  
 EmS: F-J, S-R

**Autres informations utiles (Transport maritime)**  
 E0

**Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)**

**14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:** UN 3108

**14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:** ORGANIC PEROXIDE TYPE E, SOLID ( peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle )

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 5.2

**14.4. Groupe d'emballage:** -

Étiquettes: 5.2



Dispositions spéciales: A20 A802  
 Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): Forbidden  
 Passenger LQ: Forbidden  
 Quantité exceptée: E0  
 IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 570  
 IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 10 kg  
 IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 570  
 IATA-Quantité maximale (cargo): 25 kg

**Autres informations utiles (Transport aérien)**

E0  
 : Forbidden

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: Oui



Matières dangereuses: peroxyde de dibenzoyle; peroxyde de benzoyle

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Peroxydes organiques

**14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

non applicable

**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 12 de 13

**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
**Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 75

Indications relatives à la directive 2012/18/UE (SEVESO III): P6b SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES

Informations complémentaires: E1

**Information supplémentaire**

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Observer la directive 98/24/CE pour la protection de la santé et de la sécurité des salariés en présence d'un risque présenté par des substances chimiques au poste de travail.

Respecter la législation nationale sur les produits chimiques

**Législation nationale**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**RUBRIQUE 16: Autres informations**
**Abréviations et acronymes**

Org. Perox

Acute Tox: Toxicité aiguë

Eye Irrit: Irritation oculaire

Skin Sens: Sensibilisation cutanée

STOT RE: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Aquatic Acute: Danger aigu pour le milieu aquatique

Aquatic Chronic: Danger chronique pour le milieu aquatique

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]**

Classification	Procédure de classification
Org. Perox. D; H242	Sur la base des données de contrôle
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul
Skin Sens. 1; H317	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1; H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H241 Peut s'enflammer ou exploser sous l'effet de la chaleur.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**BENZOCLEAN 50 SE**

Date de révision: 20.11.2024

Code du produit: 86064

Page 13 de 13

H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*